

PRESERVONS LE GARDEN ALICE MILLIAT

UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AU CŒUR DE LA BAULE

Les riverains du Garden Alice Milliat prennent acte de la reprise du La Baule Tennis Club par la société ALL IN GROUP et se réjouissent de la volonté affichée de redynamiser ce club historique.

En revanche, ils expriment leur **opposition** à l'implantation de terrains de padel sur le site du Garden Alice Milliat.

Cette opposition ne procède nullement d'un rejet du padel, discipline sportive dont chacun connaît aujourd'hui le succès. Elle résulte de la conviction que **le Garden Alice Milliat, en raison de son caractère patrimonial, paysager et résidentiel, n'est tout simplement pas le lieu adapté à l'implantation de terrains de padel.**

Le Garden n'est pas un équipement sportif ordinaire. Depuis plusieurs générations, il participe à l'identité de La Baule par son patrimoine arboré, son insertion paysagère exceptionnelle et sa vocation historique de club de tennis. **Les riverains, et plus généralement tous les habitants du quartier,** souhaitent que ce site remarquable conserve cette **identité.**

Le padel génère des **nuisances sonores et visuelles** spécifiques : impacts répétés des balles contre les vitrages, résonance des structures, échanges entre les joueurs, intensité d'utilisation des terrains et éclairages en soirée. Ces nuisances ont conduit de nombreuses juridictions à reconnaître l'existence de **troubles anormaux de voisinage** et, dans certains cas, à ordonner la suspension ou la cessation de l'exploitation de terrains de padel.

Consciente de ces difficultés, la **Fédération française de tennis recommande** qu'une attention particulière soit portée à l'implantation des terrains de padel. Les travaux techniques réalisés sous son égide indiquent que, dans un environnement résidentiel calme, **un éloignement de l'ordre de 100 mètres entre les terrains de padel et les premières habitations** constitue un facteur important de réduction des nuisances sonores. Au Garden, certaines habitations sont situées à une distance très inférieure.

Les riverains demandent que la renaissance du Garden s'inscrive dans le respect de la vocation patrimoniale de ce site exceptionnel et sans y implanter une activité dont les nuisances sont aujourd'hui largement documentées.

Les riverains attendent de la Ville de La Baule-Escoublac qu'elle prenne **clairement** position en faveur de la préservation du Garden Alice Milliat et qu'elle **refuse** toute implantation, au cœur de ce Site Patrimonial Remarquable, d'une activité génératrice de nuisances sonores et visuelles incompatible avec sa vocation patrimoniale, paysagère et résidentielle.

Préserver le Garden Alice Milliat, c'est préserver un Site Patrimonial Remarquable qui constitue l'un des éléments emblématiques du patrimoine commun des Baulois.